

PROCÉDURE POUR L'ORGANISATION DES LOTOS DANS LA COMMUNE D'ORSIÈRES

Lors de la séance du 24 janvier 2011, les responsables des sociétés locales présents (voir liste ci-dessous) ont proposé la nouvelle procédure suivante pour l'organisation des lotos de la Commune d'Orsières, **procédure approuvée par l'ensemble des sociétés sportives et culturelles.**

Présents :	Mme Catherine Tornay	Chœur mixte St-Nicolas
	M. Gérard Cavé	FC Orsières
	M. Alexis Tornay	VBCO
	M. Marcel Vernay	Echo d'Orny
	M. Pierre-André Pache	Les Bouetsedons

Les points suivants seront respectés pour chaque société organisatrice d'un loto soit :

1. HORAIRES DES LOTOS

- Vendredi : 20h00
- Samedi : 20h00
- Dimanche : au plus tard 17h00
- Veille de fête : selon demande

2. NOMBRE DE SÉRIES

- Le nombre de séries sera d'au maximum 25 + 3 séries supplémentaires.
- Les séries royales sont supprimées.
- La valeur maximum d'une série est de Fr. 1'000.--.

3. PRIX DES ABONNEMENTS

- 1 carte Fr. 30.--
- 2 cartes Fr. 50.--
- 3 cartes Fr. 60.--
- 4 cartes Fr. 70.--
- 5 à 8 cartes Fr. 80.--
- 9 à 18 cartes Fr. 90.--
- Carte supplémentaire Fr. 10.--
- Cartes personnelles autorisées.
- La décision d'organiser ou non les cartes enfants est du ressort de la société.

4. FUMÉE

Les locaux dans lesquels sont organisés des lotos sont non-fumeurs.

5. TIRAGE DES ABONNEMENTS

Le tirage des abonnements est laissé libre.

Orsières, le 9 février 2011

NB : Cette procédure n'est pas un règlement communal officiel mais relève d'un accord entre toutes les sociétés de la Commune.